

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_201215_108

portant sur

LA FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2021

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 2° de l'article L2122-22,

VU la décision n°66/2016 relative aux tarifs des services publics – année 2017,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la décision n°MLDC_191212_096 portant sur la fixation des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020,

CONSIDÉRANT que la pandémie COVID 19 a considérablement impacté le pouvoir d'achat des particuliers et le chiffre d'affaire de nombreuses entreprises,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les redevances d'occupation du domaine public en euros pour l'année 2021 sans aucune augmentation.

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
CIMETIÈRE		
vente fleurs de Toussaint	77.00 euros	par emplacement de 4 ml
vacation	25.00 euros	par unité
Concession pleine terre		
trentenaire	544.50 euros	par unité
cinquenaire	934.00 euros	par unité
Concession avec caveau		
trentenaire 1 place	1632.50 euros	par unité
cinquenaire 1 place	2816.00 euros	par unité
forfait 1 place	80.00 euros	par unité
Columbarium		
case cinéraire trentenaire	608.00 euros	par unité
case cinéraire cinquenaire	1041.00 euros	par unité
Monument		
monument simple	2040.00 euros	par unité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
monument en élévation avec chapelle	6118.00 euros	par unité
COMMERCE		
Commerçants sédentaires – terrasses commerciales, étales, portants...		
été : de mai à octobre	10,10 euros	par m ²
hiver : de novembre à avril	4,10 euros	par m ²
Marché hebdomadaire		
alimentation et vestimentaire	1,30 euros	par mètre linéaire par jour
véhicule commerce	8,70 euros	par jour
branchement électrique	2,70 euros	par jour
véhicule exposition	5,20 euros	par jour
Commerce ambulants hors marché		
camion de plus de 5 tonnes	84,00 euros	par demi journée de 4 heures
camion ambulant	8,70 euros	par jour
stand de moins de 6 mètres	1,70 euros	par mètre linéaire par jour
stand de plus de 6 mètres	2,70 euros	par mètre linéaire par jour
branchement électrique	2,70 euros	par jour
vente au déballage/vente grenier/non lucratif		
vente grenier Lodévois	1,20 euros	par mètre linéaire par jour
vente grenier hors Lodève	3,20 euros	par mètre linéaire par jour
vente au déballage/vente grenier/lucratif		
allée de verdun – esplanade du 1 ^{er} mai au 31 octobre	150,00 euros	par jour
allée de verdun – esplanade du 1 ^{er} novembre au 31 avril au 31 octobre	70,00 euros	par jour
fluides : électricité et eau	13,00 euros	par jour
Foire commerciale		
tout commerce avec caution de 50 euros	2,70 euros	par mètre linéaire par jour
Marché aux fleurs		
stand de 1 à 5 mètres	30,50 euros	forfait
stand de plus de 5 mètres	51,00 euros	forfait
Corso Fleury		
restaurateur	100,00 euros	forfait
forain	100,00 euros	forfait par jeu
revendeur de confettis, guirlandes...	40,00 euros	forfait par chariot
Fête foraine, manèges et métiers forains		
<u>provision sur charge – eau et assainissement</u>		
manège de 100 m ² et plus	60,00 euros	forfait
manège de 11 m ² à 99 m ²	42,00 euros	forfait
manège de 1 à 10 ml	3,00 euros	par ml
métier avec chargement du public et cabine	2,80 euros	de 0 à 100 m ²
	1,70 euros	de 101 à 300 m ²
autre métier et cabine	2,80 euros	par mètre linéaire
petit métier mobile (barbe à papa, coup de poing...)	12,30 euros	par jour
confiserie	3,60 euros	par m ²

DÉSIGNATION	TARIFS	UNITÉ
<u>zone bleue</u>		
métier avec chargement du public et cabine	2,70 euros	de 0 à 100 m²
	1,10 euros	de 101 à 300 m²
Spectacle de rue		
spectacle de rue	65.00 euros	par jour
prise de vues : équipe de moins de 10 personnes	331.00 euros	par jour
prise de vues : équipe de plus de 10 personnes	663.00 euros	par jour
petit cirque avec caution de 442 euros	60.00 euros	par jour
grand cirque avec caution de 442 euros	143.00 euros	par jour
festival résurgence		
stand alimentaire consommation assise	342.00 euros	forfait
stand alimentaire consommation debout	197.50 euros	forfait
divers		
manifestation et événementiel	37.50 euros	par jour

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le quinze décembre deux mille vingt,

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

